

CONSEIL D'ADMINISTRATION – jeudi 18 juillet 2024

Délibération n° 2024_13

Présents avec voix délibératives :

- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Pierre GERARD, Vichy Communauté, suppléant (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Jean-Luc BLANC, Payeur régional, M. Philippe LONGEVIALLE, Adjoint au Payeur régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, M. Jean-Philippe LAVIGNE, Conseil Départemental du Cantal, Mme Lise DELPLANCQ et Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Anne-Pascale AMEIL et Mme Valérie ESCOT, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, M. Laurent FAURE et M. François BERNASSAU, Conseil départemental de la Haute-Loire, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'approuver les termes du projet d'avenant n°2 au Marché de Conception-Réalisation en vue de la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de l'Auvergne n°2023-MCR-RAN joint au présent rapport ;**
- **d'autoriser le Directeur de la régie régionale Auvergne Numérique, en application des dispositions de l'article R 2221-28 du Code général des Collectivité Territoriales, à signer l'avenant n°2 au Marché de Conception-Réalisation en vue de la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de l'Auvergne n°2023-MCR-RAN, avec le mandataire du Groupement NGE, et**
- **à exécuter et signer tous les actes y afférant.**

Le Président,



Bruno FAURE